Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0070-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0070

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 9 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 1 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 17 Procuration(s) : 2

Étaient présents :
Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
Mme AURIAC Cécile à M. JEFFROY Christian, M. GUELOU Hervé à M. EGAULT Gervais

Etaient absents excusés :
M. ARHANT Guirec, Mme CADIOU Gaby, M. LE BEVER Gildas, M. LEON Erven

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention pour la coordination de la Fête de la science et convention avec le Planétarium de Bretagne pour sa mise en oeuvre

Exposé des motifs

Créée en 1991, la Fête de la Science est une manifestation d'ampleur nationale proposée chaque année par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Depuis 2016, Lannion-Trégor Communauté organise un « Village des Sciences du Trégor ». Lannion-Trégor Communauté assure par ailleurs la coordination départementale de l'événement pour le compte de la DRARI Bretagne et avec son soutien.

En 2025, 10 087 visiteurs ont fréquenté les événements estampillés "Fête de la science" dans le département (contre 5 509 visiteurs en 2024). 4 406 visiteurs ont par ailleurs bénéficié des animations du Village des sciences du Trégor.

Lannion-Trégor Communauté souhaite renouveler en 2026 sa participation à la Fête de la science avec les quatre volets suivants :

1) La coordination départementale de l'événement avec les acteurs locaux et l'ambassadeur départemental de la manifestation, Thierry Chartier, pour en renforcer l'attractivité et la visibilité, en animant le réseau des acteurs.

2) L'organisation d'un événement d'envergure, le Village des sciences du Trégor dont les événements s'étaleront du 3, 4 et 5 octobre 2026 :
- 3-4 octobre 14h-18h : Village des sciences grand public et mini-conférences ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0070-DE

- 5 octobre : Village des sciences des scolaires ;

3) L'organisation le 2 octobre d'ateliers en visio pour les scolaires, à destination des classes de l'Académie ;

4) L'organisation les 6, 8, 9 et 12 octobre d'ateliers en itinérance dans les classes avec les structures volontaires.

Pour la conception et la mise en œuvre de cet événement, Lannion-Trégor Communauté souhaite s'appuyer comme les années passées sur le Planétarium de Bretagne et organiser un comité de pilotage associant les partenaires et l'ambassadeur de la Fête de la Science pour les Côtes d'Armor.

Le plan de financement de l'événement est le suivant :

Le Planétarium de Bretagne remplit une mission de diffusion de la culture scientifique et contribue à l'excellence et à la notoriété du Trégor dans ce domaine. Il participe au pôle régional de culture scientifique et travaille régulièrement avec les acteurs scientifiques du territoire.

Afin d'organiser la manifestation, il est proposé de signer une convention entre Lannion-Trégor Communauté et le Planétarium de Bretagne définissant les modalités de partenariat entre les deux structures :

	DEPENSES	
	Poste	*Montant TTC*
	Prestations de service et matériel	**11 500 €**
65558	Coordination Fête de la science par le Planétarium de Bretagne	4 000 €
6288	Prestations extérieures : support pour animations live et intervenants extérieurs	4 000 €
6283	Ménage Salle des Ursulines	700 €
60632	Petit matériel	800 €
61358	Location de cloisons	2 000 €
	Frais de publicité	**5 500 €**
6231	Annonces et insertions sur l'événement (échelle départementale)	1 500 €
6236	Conception et impression supports de communication	2 500 €
6238	Distribution d'affiches et posts sponsorisés	1 500 €
	TOTAL	**17 000 €**
	Contributions en nature	**11 937 €**
861	Support services communication LTC	690 €
861	Support services techniques LTC (logistique)	1 410 €
861	Mise à disposition Salle des Ursulines	2 630 €
861	Mise à disposition Atelier des Ursulines	53 €
861	Mise à disposition de mobilier des communes	1 098 €
861	Mise à disposition personnel PDB (12H)	2 556 €
861	Mise à disposition personnel CDT (12H)	3 500 €
	TOTAL (avec contributions en nature)	**28 937 €**

	RECETTES	
	Poste	*Montant TTC*
	Prestations de service	**0 €**
	Subventions	**17 000 €**
74	LTC (intercommunalité)	10 000 €
74	DRARI	7 000 €
	TOTAL	**17 000 €**
	Contributions en nature	**11 937 €**
	Support services communication LTC	690 €
	Support services techniques LTC (logistique)	1 410 €
871	Mise à disposition Salle des Ursulines	2 630 €
871	Mise à disposition Atelier des Ursulines	53 €
871	Mise à disposition de mobilier des communs	1 098 €
871	Mise à disposition personnel PDB (12H)	2 556 €
871	Mise à disposition personnel CDT (12H)	3 500 €
871		
871	**TOTAL (avec contributions en nature)**	**28 937 €**

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0070-DE

Contenu de la mission confiée au Planétarium

La Fête de la science 2026 sur le Trégor est organisée et coordonnée selon le cahier des charges et le calendrier national. Un comité de pilotage est mis en place selon les modalités définies par Lannion-Trégor Communauté.

Le Planétarium de Bretagne travaille en concertation avec la DRARI Bretagne et les acteurs régionaux et départementaux. Il participe aux réunions régionales de préparation et de bilan de la manifestation.

Le Planétarium assure l'organisation et la coordination de la manifestation :
- animation du réseau d'acteurs départementaux, recensement et visibilité des initiatives sur le territoire départemental ;
- sollicitation des structures, recensement de leur projet d'animations, d'expositions et de conférences, recensement des besoins logistiques, élaboration concertée du programme ;
- réalisation du plan de localisation dans les différents sites, préparation de la logistique ;
- conception et mise en œuvre du plan de communication;
- mise en œuvre de la manifestation : accueil et coordination des exposants, accueil du public ;
- bilan : rédaction d'un rapport écrit, réunion de bilan avec les partenaires.

Participation de Lannion-Trégor Communauté

Lannion-Trégor Communauté apporte son appui au Planétarium de Bretagne sur plusieurs volets :
- mise en place d'un comité de pilotage, participation aux réunions de concertation avec les partenaires locaux ;
- moyens humains et matériels à disposition, assurance, nettoyage des locaux après la manifestation ;
- conception du plan de communication et réalisation des supports : assistance par la direction de la communication, réalisation des supports, communication Presse.

Lannion-Trégor Communauté conventionnera avec la ville de Lannion pour la mise à disposition de la Salle des Ursulines, des Ateliers des Ursulines et de la Salle de conférence de l'Espace Sainte Anne.

Modalités financères

Lannion-Trégor communauté verse au Planétarium de Bretagne pour sa mission de coordination un montant de 4 000 €. Il est versé sur présentation du bilan écrit de la manifestation.

Lannion-Trégor Communauté sollicite par ailleurs auprès de l'Etat, au travers de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation, une subvention de 7 000 € pour assurer les quatre volets de la manifestation mentionnés plus haut.

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0070-DE

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

VALIDER	La mission de coordination départementale de la Fête de la science et le projet d'organisation d'un « Village des Sciences » par Lannion-Trégor Communauté, dans le cadre de la Fête de la Science 2026, tel que décrit ci-avant, ainsi que le projet de convention de partenariat avec le Planétarium de Bretagne pour l'organisation et la coordination de la Fête de la Science 2026 dans les termes définis ci-dessus.
APPROUVER	La formation et la composition du Comité de pilotage nécessaire à l'organisation de la Fête de la Science en 2026, tel que décrit ci-dessus,
SOLLICITER	Auprès de Monsieur le Préfet de la Région Bretagne une subvention de 7 000 € pour cette opération,
AUTORISER	Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.
PRECISER	Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026 / budget principal/ antenne CULTSCIENT.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 12 JUIN 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 12 JUIN 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0070-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

planétarium DE BRETAGNE

CONVENTION de PARTENARIAT PLANÉTARIUM DE BRETAGNE – LANNION-TREGOR COMMUNAUTE pour la mise en œuvre de la FETE DE LA SCIENCE 2026

Entre :

Lannion-Trégor Communauté, établissement public de coopération intercommunale dont le siège est situé 1 rue Monge, 22300 LANNION, représenté par son Président, Gervais EGAULT, autorisé à signer la présente convention par délibération du Bureau exécutif du 9 juin 2026,
Ci-après dénommé « Lannion-Trégor Communauté »

D'une part,

et :

Le **Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne**, situé Route du Radôme, 22560 PLEUMEUR-BODOU, représenté par Monsieur/Madame, Président(e) du Syndicat mixte, autorisé à signer la présente convention par délibération du Comité syndical du ... ,
Ci-après dénommé « le Planétarium de Bretagne »,

D'autre part,

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0070-DE

PREAMBULE

Le Planétarium de Bretagne remplit une mission de diffusion de la culture scientifique et contribue à l'excellence et à la notoriété du Trégor dans ce domaine. Il participe au pôle régional de culture scientifique. Pour mener cette mission, le Planétarium de Bretagne travaille régulièrement en partenariat avec les acteurs scientifiques du territoire.

La Fête de la Science est une manifestation nationale dont l'objectif est de permettre au grand public d'aller à la rencontre des scientifiques, chercheurs et médiateurs opérant sur des domaines divers et de participer à de nombreuses expériences. L'année 2026 est la 35ème édition nationale et la 11ème organisée par Lannion-Trégor Communauté.

Lannion-Trégor Communauté porte localement la manifestation et souhaite en 2026, pour la dixième année consécutive, confier au Planétarium de Bretagne la mission d'organisation et de mise en œuvre du Village des sciences du Trégor, ainsi que la coordination départementale de la manifestation. A cette fin, il est proposé de signer une convention entre Lannion-Trégor Communauté et le Planétarium de Bretagne définissant les modalités du partenariat entre les deux structures.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le contenu de la mission confiée au Planétarium de Bretagne par Lannion-Trégor Communauté pour l'organisation et la coordination de la Fête de la Science 2026 et les modalités du partenariat entre les deux structures.

ARTICLE 2 – Durée et révision de la convention

Tant que l'événement est reconduit tous les ans dans des conditions similaires, la présente convention est renouvelée tacitement tous les ans à compter de la réunion de lancement de l'événement.

Toute modification aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant, signé par les deux parties.

ARTICLE 3 – Format et calendrier de la Fête de la Science

Les événements du Village des sciences du Trégor s'étaleront du 2 au 12 octobre 2026 :

- 2 octobre : ateliers en visio pour les scolaires, conférence inaugurale d'Hélène Marfaing du CEVA à 18h à l'Espace Sainte Anne ;

- 3-4 octobre 14h-18h : Village des sciences grand public et mini-conférences ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0070-DE

- 5 octobre : Village des sciences des scolaires ;

- 6, 8, 9 et 12 octobre : itinérance dans les classes pour les structures volontaires.

La coordination départementale de l'événement s'échelonnera sur les mêmes dates.

ARTICLE 4 – Contenu de la mission

La Fête de la science 2026 sera organisée et coordonnée par le Planétarium de Bretagne selon le cahier des charges et le calendrier national.

L'organisation de la manifestation 2026 prendra les deux volets suivants :

1) La coordination départementale de l'événement avec les acteurs locaux et l'ambassadeur départemental de la manifestation, Thierry Chartier, pour en renforcer l'attractivité et la visibilité, en animant le réseau des acteurs.

2) L'organisation d'un événement d'envergure, le Village des sciences du Trégor du 2 au 12 octobre 2026.

Partenariat local : Le Planétarium de Bretagne sollicitera et coordonnera la participation des structures locales partenaires de l'événement. Il s'appuiera particulièrement pour l'organisation et l'animation de la manifestation par les structures partenaires de culture scientifique.

Le Planétarium de Bretagne assurera l'organisation et la coordination de la manifestation :

- animation du réseau d'acteurs départementaux, recensement et visibilité des initiatives sur le territoire départemental ;

- sollicitation des structures, recensement de leur projet d'animations, d'expositions et de conférences, recensement des besoins logistiques, élaboration concertée du programme ;

- réalisation du plan de localisation dans les différents sites, préparation de la logistique ;

- conception et mise en œuvre du plan de communication ;

- mise en œuvre de la manifestation : accueil et coordination des exposants, accueil du public ;

- bilan : rédaction d'un rapport écrit, réunion de bilan avec les partenaires.

ARTICLE 5 – Participation de Lannion-Trégor Communauté

Lannion-Trégor Communauté apportera son appui au Planétarium de Bretagne sur plusieurs volets :

- mise en place d'un comité de pilotage, participation aux réunions de concertation avec les partenaires locaux ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0070-DE

- moyens humains et matériels à disposition, assurance, nettoyage des locaux après la manifestation ;
- conception du plan de communication et réalisation des supports : assistance par le service communication, réalisation des supports, communication Presse.

ARTICLE 6 – Subvention de fonctionnement

Lannion-Trégor communauté versera une subvention au Planétarium de Bretagne pour sa mission de coordination d'un montant de 4 000 Euros. Elle sera versée sur présentation du bilan écrit de la manifestation.

ARTICLE 7 – Assurance et Responsabilités

Les parties s'engagent à justifier et disposer de toutes les conditions d'assurance et de sécurité relatives à l'objet de la présente convention.

Notamment, il appartient au Planétarium de Bretagne de contracter l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de la manifestation (responsabilité civile, risque d'annulation...). A défaut, la responsabilité de Lannion-Trégor Communauté ne pourra être engagée ni recherchée.

ARTICLE 8 – Résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, en cas de force majeur, d'annulation de la Fête des sciences, ou en cas de non-respect des dispositions de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre signature en cas d'urgence.

La résiliation de la présente convention n'entrainera aucune indemnité.

ARTICLE 9 – Règlement des différends

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut de règlement amiable, le différend sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à Lannion, en deux exemplaires, le

Le Président de Lannion-Trégor Communauté	Le/la Président(e) du Syndicat mixte du Planétarium de Bretagne,
Gervais EGAULT	...